

DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR
CANTON DE DIJON I
MAIRIE DE BROGNON

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL 11 juillet 2012
--

Présents : Monsieur ROCHETTE Ludovic, Maire,
Madame Mylène DE GASPERI.

Messieurs Pierre OLIVIER, Pierre MAYOL, Michel DOREY, Guy WITTIG, Philippe LEBEAU, Jean du PARC.

Excusés : Monsieur Michel GUILLEMOT (pouvoir à Monsieur ROCHETTE), Monsieur Frédéric ENSELME (pouvoir à Monsieur OLIVIER), Monsieur Gilbert RENEVIER.

Secrétaire de séance : Michel DOREY.

Date de convocation : 27/06/2012

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
CHANGEMENT TOITURE – Mairie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la délibération prise le 25 avril 2012 concernant le changement de la toiture de la mairie, les dossiers de demande de subvention auprès de l'État au titre de la DETR et auprès du Conseil Général au titre du Programme Village Côte d'Or, ont été déposés.

Suite à la délivrance de l'accusé de réception de dossier complet par les services de la préfecture, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'ils peuvent approuver un devis.

A l'**unanimité**, les membres du Conseil Municipal :

- **APPROUVENT** le devis de l'entreprise CHOPARD relatif au changement de toiture de la Mairie d'un montant de 13 323.78 € HT,
- **AUTORISENT** monsieur le Maire à signer le devis.

(Déposée en préfecture le 17/08/2012)

PARTICIPATION FINANCIERE COMMUNALE
TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RESEAUX ELECTRIQUE ET TELEPHONIQUES DU SYNDICAT DE
PLOMBIERES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que l'aide communale demandée par le Syndicat d'électrification de Plombières pour les travaux de dissimulation Rue de Flacey et rue du Faubourg Saint Martin n'est plus de 60 000 euros comme prévu initialement mais de 50 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

- **APPROUVE** la participation communale à hauteur de 50 000 euros,
- **DIT** que cette participation est prévu est inscrite au BP 2012,
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

(Déposée en préfecture le 20/07/2012)

REDEVANCE CONCESSION GAZ DE FRANCE

Les membres du Conseil Municipal approuvent le règlement du montant de la concession Gaz de France qui pour 2012 s'élève à 405.92 euros.

(Déposée en préfecture le 20/07/2012)

Pour copie conforme,
Le Maire, Ludovic ROCHETTE